

De : Bourquin Valérie

Envoyé : mardi, 22 juillet 2014 08:36

À : Monnard Pierre-André

Cc : Barbezat René; De Nuccio Giovannina

Objet : RE: Investissements 2014 + encaissements bordereau unique 2014 + art. 95 2014 + art. 95 2013

Importance : Haute

Bonjour Monsieur,

D'entente avec M. Barbezat, je vous transmets ci-dessous, les informations hebdomadaires suivantes :

- Dépenses d'investissements 2014 (comptabilisées du 01.01.2014 au 22.07.2014) : **CHF 8'313'514.57** montant détaillé comme suit :

Natures comptables	Réel CHF	Budget total projeté CHF	Ecart CHF
5000000 Terrains non bâtis	2'557.70	5'400'000.00	-5'397'442.30
5010000 Génie civil	3'823'499.14	5'214'000.00	-1'390'500.86
5030000 Bâtiment	4'246'897.40	6'799'671.00	-2'552'773.60
5050000 Forêts		2'200.00	-2'200.00
5060000 Matériel	2'109'302.91	3'381'461.00	-1'272'158.09
5250000 Institutions privées	21'600.00	21'600.00	0.00
5650000 Sub. acc.-inst.privée	9'068.10		9'068.10
6000000 Recettes investissements	-1'823'446.38	-23'780.35	-1'799'666.03
6200000 Subv. investissements	-75'964.30	-306'665.00	230'700.70
Toutes natures comptables	8'313'514.57	20'488'486.65	-12'174'972.08

Les dépenses d'investissements 2014 concernant l'eau ne sont pas incluses.

Pour rappel : **Budget 2014 CHF 8'421'000.-**

Crédits accordés par le CG CHF 5'351'000.- - CHF 100'000.- (recettes) = **CHF 4'351'000.-**

Crédits à solliciter CG CHF 2'910'000.- - CHF 160'000.- (recettes) = **CHF 2'750'000.-**

Crédits spéciaux CHF 1'320'000.- - CHF 0.- (recettes) = **CHF 1'320'000.-**

La facture du 1er trimestre concernant les investissements de l'eau en 2014, soit CHF 133'243.20, est à ce jour intégrée dans le montant de CHF 8'313'514.57 ci-dessus.

- Encaissements de l'Etat pour le bordereau unique (comptabilisés du 01.01.2014 au 22.07.2014) : **CHF 37'837'263.30** (1) (2)
(contre CHF 52'585'791.00 du 01.01.2013 au 22.07.2013)
- Dépenses crédits CC selon art. 95 2013 (comptabilisées du 01.01.2013 au 31.12.2013) : **CHF 1'193'102.86**
- Dépenses crédits CC selon art. 95 2013 dépensées en 2014 (comptabilisées du 01.01.2014 au 22.07.2014) : **CHF 224'599.64**
- Dépenses crédits CC selon art. 95 2014 (comptabilisées du 01.01.2014 au 22.07.2014) : **CHF 468'431.90**

- (1) Les encaissements ne sont pas des acquis tant que la taxation n'est pas effectuée, si bien que des remboursements interviennent en cas de taxation inférieure aux tranches payées. **De ce fait, ce chiffre n'est pas un indicateur fiable en matière de suivi des recettes fiscales, et ceci tout particulièrement lorsque les résultats des entreprises sont volatiles.**
- (2) Les impôts sont comptabilisés en fin d'année sur la base de la facturation et non des encaissements.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous présente, Monsieur, mes meilleures salutations.



Valérie Bourquin

Chargée de la gestion administrative

Service financier

Rue de la Serre 23
CH-2301 La Chaux-de-Fonds
T + 41 (0) 32 967 62 43
www.chaux-de-fonds.ch

La Chaux-de-Fonds/Le Locle
Urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO